

Directives de Formation – Personnel de Maison

1. Objet de la formation

La formation « Personnel de Maison » a pour objectif de préparer les participants à intervenir au domicile de particuliers afin d'assurer :

- L'entretien du logement ;
- L'organisation des tâches ménagères ;
- La préparation des repas ;
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Le maintien du confort et du bien-être des bénéficiaires.

Cette formation professionnalisante permet l'acquisition de compétences pratiques directement applicables dans le secteur du service à domicile.

2. Public concerné

La formation est destinée :

- Aux personnes souhaitant travailler dans le domaine des services à domicile ;
- Aux personnes en reconversion professionnelle ;
- Aux demandeurs d'emploi ;
- Aux personnes souhaitant acquérir des compétences professionnelles dans l'entretien et l'organisation du domicile.

3. Conditions d'admission

L'inscription est accessible :

- Sans prérequis spécifique ;
- Après entretien de motivation ;
- Après validation du dossier administratif.

Documents demandés :

- Pièce d'identité ;
- CV ;
- Photo d'identité ;
- Formulaire d'inscription signé ;
- Règlement des frais d'inscription.

4. Durée et organisation

- Durée totale : 85 heures
- Formation en présentiel et ateliers pratiques
- Alternance entre :
 - Cours théoriques ;
 - Exercices pratiques ;
 - Mises en situation ;
 - Évaluations ;
 - Accompagnement pédagogique individualisé.

5. Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Assurer l'entretien professionnel d'un domicile ;
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité ;
- Organiser efficacement les tâches ménagères ;
- Gérer le linge et les produits d'entretien ;
- Préparer des repas simples et équilibrés ;
- Communiquer de manière professionnelle avec les bénéficiaires ;

- Prévenir les risques domestiques ;
- Adopter une posture professionnelle adaptée au domicile privé.

6. Méthodes pédagogiques

La formation comprend :

- Exposés théoriques ;
- Démonstrations pratiques ;
- Ateliers professionnels ;
- Études de cas ;
- Jeux de rôle ;
- Mises en situation réelles ;
- Évaluations régulières sous forme de QCM ;
- Accompagnement individualisé.

7. Évaluations

Les compétences sont évaluées par :

- Des QCM intermédiaires ;
- Des exercices pratiques ;
- Des mises en situation ;
- Un examen final théorique ;
- Une présentation orale devant jury ;

8. Stage pratique

Le stage pratique permet :

- L'application des compétences acquises ;
- L'immersion dans le milieu professionnel ;
- Le développement de l'autonomie ;
- L'évaluation des compétences professionnelles en situation réelle.

9. Validation de la formation

Le certificat est délivré sous réserve :

- De participation régulière aux cours ;
- De validation des évaluations ;
- De réussite à l'examen final ; moyenne générale minimale de 4 sur 6
- De validation du stage pratique ;
- Du respect du règlement intérieur.

Diplôme délivré :

Certificat Personnel de Maison AGPP Suisse

10. Encadrement pédagogique

Les cours sont assurés par :

- Des formateurs qualifiés ;
- Des professionnels du secteur du service à domicile ;
- Des intervenants expérimentés dans l'accompagnement professionnel.

11. Discipline et comportement

Les participants s'engagent à :

- Respecter les horaires ;
- Adopter une tenue correcte ;
- Respecter les consignes pédagogiques ;
- Maintenir un comportement respectueux ;

- Respecter la confidentialité des situations rencontrées ;
- Utiliser le matériel de manière appropriée.

12. Absences et retards

- Toute absence doit être justifiée.
- Les retards répétés peuvent entraîner un avertissement.
- Un nombre important d'absences peut compromettre la validation de la formation.

13. Hygiène et sécurité

Les participants doivent :

- Respecter les consignes de sécurité ;
- Utiliser correctement les produits d'entretien ;
- Signaler tout incident ;
- Appliquer les règles d'hygiène professionnelle.

14. Confidentialité

Toute information concernant :

- Les bénéficiaires ;
- Les familles ;
- Les lieux de stage ;
- Les situations personnelles rencontrées

Doit rester strictement confidentielle.

15. Insertion professionnelle

La formation comprend :

- Un accompagnement vers l'emploi ;
- Des ateliers de recherche d'emploi ;
- Une préparation aux entretiens ;
- Des conseils professionnels individualisés.